

Highway Commission, au sujet de l'amélioration des moyens de transport entre la partie nord-ouest de la côte du Pacifique des États-Unis et l'Alaska. Je tiens à souligner qu'il ne s'agit, en ce moment, que d'entretiens préliminaires.

Étant donné ce que je viens de dire, il n'y a rien à répondre à la dernière partie de la question posée par l'honorable député. Cependant, je dois signaler qu'on peut trouver dans le budget des dépenses de mon collègue, le ministre de la Défense nationale, un poste relatif à la mise en œuvre du bitumage de la route de l'Alaska.

LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉTENDUE INGÉRENCE À L'ENDROIT DE PHOTOGRAPHES DURANT LA REVUE NAVALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de la Défense nationale ou au premier ministre. Je me demande s'ils songeraient à faire une enquête à propos d'une nouvelle voulant que 13 photographes de la presse aient été enfermés dans une petite cabine d'un navire pendant 3 heures et demie au cours de la revue navale qui a été faite hier par Son Altesse Royale la princesse Margaret, près de Victoria (C.-B.), et qu'ils n'aient pas été autorisés à faire un reportage sur cette revue comme l'ont été les photographes de Radio-Canada.

L'hon. George C. Nowlan (ministre suppléant de la Défense nationale): Le ministre de la Défense nationale sera de retour demain, je crois, et je porterai cette affaire à son attention. Je suis sûr qu'il répondra à cette question le plus tôt possible.

LE NORAD—DIRECTIVES DONNÉES AUX FORCES CANADIENNES D'APRÈS LES JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'aimerais savoir s'il a quelque chose à annoncer à la Chambre au sujet des directives que, d'après les journaux, le général Partridge serait censé avoir données aux forces canadiennes qui font partie du plan NORAD.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question au nom de mon ministère.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Vu que la question intéresse plus d'un ministère, je crois qu'elle aurait dû

[L'hon. M. Smith.]

m'être adressée à moi-même, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de dire ceci au sujet de la nouvelle publiée dans les journaux. Depuis une semaine, soit depuis que la tension est vive au Moyen-Orient et dans le monde entier, les États-Unis tiennent le gouvernement canadien au courant des mesures qui sont prises et des décisions que les autorités jugent à propos d'adopter tant dans cette région que d'une manière générale. Toute la semaine les consultations se sont poursuivies au niveau le plus élevé du gouvernement, de même qu'entre les chefs d'état-major des deux pays.

La nature de notre problème de défense est telle qu'en période de tension internationale, il est essentiel que les autorités militaires, celles de la défense aérienne surtout, agissent avec prudence de manière que les forces gardent néanmoins pour le cas où de graves éventualités surgiraient à l'improviste, leur pouvoir défensif et préventif.

Les chefs du NORAD en sont venus à la conclusion qu'il conviendrait de faire en sorte que les forces de défense aérienne placées sous l'autorité du NORAD soient encore plus prêtes qu'elles ne le sont actuellement. Pour cela, il faudrait accroître le nombre des avions prêts à décoller à bref délai ainsi que le nombre de ceux qui seraient prêts à être utilisés à divers moments.

Le commandant en chef du NORAD en a informé hier les chefs d'état-major du Canada et des États-Unis. La décision qui a été prise est du genre de celles que nos propres autorités en matière de défense aérienne auraient prises elles-mêmes en toutes circonstances si elles avaient considéré nos forces de défense comme des forces purement canadiennes et non pas comme partie d'un système intégré. Si profondément qu'on regrette l'agitation qui se manifeste aujourd'hui dans le monde et si fortement qu'on espère voir se relâcher la tension, il se présente des moments, et celui-ci en est un, où il faut juger calmement et délibérer froidement et où il faut aussi normalement amener les forces de défense aux divers niveaux de préparation qu'exigent les circonstances. En adoptant cette ligne de conduite, on suit la voie de la prudence, de la circonspection et du bon sens.

La ligne de conduite qu'on a suivie n'est nullement destinée à être alarmiste ou provocante. Elle ne doit pas être interprétée dans ce sens. On l'a déterminée en estimant qu'il faut s'assurer d'avoir paré à toute éventualité dans le domaine de la défense, en tous temps. En fonction de ce que j'ai dit, je déclare que sans nullement désirer ou croire que mes paroles puissent accroître les craintes des Canadiens, j'espère que, d'autre part, la circonspection nécessaire, compte tenu